Licence Sciences pour la santé

Parcours Sciences de la rééducation 2e et 3e année

Présentation

La profession de masseur-kinésithérapeute (physiothérapeute, physical therapist) est exercée dans le monde entier. Le Diplôme d'Etat (DE) obtenu à l'issue de la formation permet (moyennant parfois un complément de formation) un exercice dans l'ensemble de l'Europe.

La formation se déroule sur 5 ans, dont une première année universitaire spécifique validée, permettant l'acquisition de connaissances, de compétences méthodologiques et pratiques, relationnelles et d'analyse, grâce à un parcours de formation alternant entre université et stages cliniques (hôpitaux, centres de réadaptation, cabinets libéraux) et professionnels (laboratoires de recherche, entreprises, clubs sportifs)

Pour aller plus loin : https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/departements/kinesitherapie/kinesitherapie-849520.kjsp

Admission

Conditions d'admission

Parcours Accès avec option Santé (PASS) – Filière Médecine à l'UFR de Médecine de l'Université Grenoble-Alpes

Critères de classement (Grenoble-Valence) : étudiants classés en rang utile à l'issue du 1er groupe d'épreuves de la filière médecine du Parcours Accès avec option Santé

1ère année de Licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université Grenoble-Alpes

Critère de classement (Grenoble-Valence) :

Classement établi par l'UFR STAPS sur la base des notes obtenues par l'étudiant ayant validé 60 ECTS de la 1ère année en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et selon les modalités de classement définies par l'UFR.

1ère année de Licence en Sciences Technologie Santé de l'Université Grenoble-Alpes

Critère de classement (Grenoble-Valence) :

Classement établi par le DLST sur la base des notes obtenues par l'étudiant ayant validé 60 ECTS d'une 1ère année de licence mention « Sciences Technologie Santé ».

1ère année de Licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ou 1ère année de Licence en Sciences Technologie Santé de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB)

Critère de classement :

Classement établi par l'USMB sur la base des notes obtenues par l'étudiant ayant validé 60 ECTS de la 1ère année de licence dans les domaines en « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » ou « Sciences Technologie Santé »

1ère année de Licence Accès avec option Santé (LAS) de l'Université Grenoble Alpes et/ou de l'Université Savoie Mont-Blanc

Critère de classement :

Etudiant ayant validé 60 crédits ECTS et classés en rang utile à l'issue du 1er groupe d'épreuve des licences avec option relevant du domaine de la santé

2ème ou 3ème année de Licence Accès avec option Santé (LAS) de l'Université Grenoble Alpes et/ou de l'Université Savoie Mont-Blanc

Critère de classement :

Etudiant ayant validé au moins 120 crédits ECTS et classés en rang utile à l'issue du 1er groupe d'épreuve des licences avec option relevant du domaine de la santé.

Voie dérogatoire

Trois places sont ouvertes à des personnes ayant déjà validé certains cursus diplômants, certaines licences, de masters ou un doctorat d'université. Ces candidats pourront bénéficier selon les acquis antérieurs de dispenses d'UE. Les modalités générales sont fixées par l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015.

Candidature

La formation propose 4 voies d'accès différentes :

- Voie d'accès réglementaire
- Voie dérogatoire (art 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015)
- Sportifs de haut-niveau
- Examen extra-communautaire (art 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015)

La formation professionnelle des kinésithérapeutes est accessible après une année d'études universitaires (voie réglementaire) :

- Parcours Accès avec option Santé (PASS) – Filière Médecine à l'UFR de Médecine de l'Université Grenoble-Alpes
- 1ère année de Licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université Grenoble-Alpes
- 1ère année de Licence en Sciences Technologie Santé de l'Université Grenoble-Alpes
- 1ère année de Licence en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ou 1ère année de Licence en Sciences Technologie Santé de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB)
- 1ère année de Licence Accès avec option Santé (LAS) de l'Université Grenoble Alpes et/ou de l'Université Savoie Mont-Blanc2ème ou 3ème année de Licence Accès avec option Santé (LAS) de l'Université Grenoble Alpes et/ou de l'Université Savoie Mont-Blanc

Poursuite d'études

Après une licence LICENCE SCIENCE DE LA REEDUCATION, les étudiants intègrent pour deux ans le master ingénierie de la santé - parcours kinésithérapie.

Insertion professionnelle

Retrouvez toutes les informations concernant le taux de réussite au diplôme et le devenir de nos diplômés (lien : https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/devenir-de-nos-diplomes/)

Il est également possible de consulter nos documents-ressources *Des études à l'emploi* classes par domaines de formation (lien : https://prose.univ-grenoble-alpes.fr/metiers-secteurs/choisir-une-thematique-ou-un-secteur/)

Infos pratiques :

- Composante : UFR Médecine, UFR Pharmacie
- Durée : 2 ans
- Type de formation : Formation initiale / continue
- Lieu : Grenoble - Domaine universitaire

Contacts

Responsable pédagogique

Pinsault Nicolas
nicolas.pinsault@grenoble-inp.fr,nicolas.pinsault@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Département Kinésithérapie
departement-kinesitherapie@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable formation continue

HONOU Comla
ingenieur-conseil-fc-sante@univ-grenoble-alpes.fr

Programme

Document à télécharger